

Image not found or type unknown



Gîte rural et chambres d'hôtes : les caractéristiques du contrat de location saisonnière

Fiche pratique publié le **24/03/2014**, vu **464 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Lorsque vous louez un gîte rural ou une chambre d'hôtes, vous concluez un contrat de location saisonnière.

Celui-ci se caractérise :

- par sa courte durée et son non-renouvellement,
- par un logement qui ne constitue pas la résidence principale du locataire,
- par la conclusion d'un contrat à distance,
- par un paiement anticipé des loyers et charges.

[Voir le guide](#)